L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Surcaux : 73 rue de Chartres.

MERCREDI, 29 NOVEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES.

DEMANDE—Jeune homme (ouvrier mécanicien) désire trouver bonne famille française pour y loger et pensionner, de s'initier à apprendre langue française. Les conditions doivent être modérées. S'adresser par lettre en anglais, donnant conditions. J. Wilson, 146 rue St Joseph, en ville. 29 nov—2f

ON demande—Une bonne cuisinière au No 413½ Esplanade, cottage entre Broad et Dorgenois. 29 nov—2f

DEMANDES D'EMPLOI.

OUVRIER peintre français sérieux, fait aussi collage, vitrerie, venant de Paris, offre services entrepreneurs architectes, propriétaires, institutions. Defeur, cole Bourbon 818 Ames. 29 nov—2f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme H. J. O. Stendorf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 38,900. Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Martin A. Alleyn, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

24 nov—2$—3 déc

Succession de Dimitri Farin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,708.—Division C. —Attendu que J. B. Vinet, administrateur provisoire de cette succession a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Dimitri Farin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

22 nov—22 26—déc 1

Succession de Joseph Rohrer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 40,323—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Rohrer, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

22 nov—22 26—1 déc

Succession de Mme C. Devan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,237. Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Mauberret, agent des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

21 nov—21 25 30

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 39,600. Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Cordes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

21 nov—21 25 30

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 40,116.—Division B.—W. T. Leibrock vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de William T. Leibrock soit convoquée et tenue pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en son bureau, No 22 rue du Champ de Mars, en cette ville, le MARDI, 26me jour de décembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer et fixer les frais et coûts du dit ordre de la vente de la propriété foncière et des biens appartenant au dit insolvable et ici rendu.

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1893.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 nov—3f au 26 déc

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,541.—Division D.—Ordre de Cour.—F. R. Matthews & Co vs leurs créanciers.—Aux créanciers de F. R. Matthews & Co et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, salut: Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de F. R. Matthews & Co, insolvables dans cette affaire, sera ici donnée et convoquée pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire à son bureau, No 7 rue du Camp, et cette ville, commençant le LUNDI, 11me jour de décembre 1893, dans le but de déterminer et fixer les termes et conditions de la vente de la propriété foncière rendue dans cette affaire.

Par ordre de L'Hon. N. H. RIGHTOR, Juge.

Bureau du Greffier, Cour Civile de District. Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1893.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

29 nov—29—déc 6 14

Succession de Nicholas Litselmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,765—Division D. —Attendu que Mme Amelia Godron, veuve de Nicholas Litselmann, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Nicholas Litselmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

22 nov—22 26—déc 1

Succession de Peter J. Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,323—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Rohrer, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

22 nov—22 26—1 déc

Succession de Mme C. Devan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,237. Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Mauberret, agent des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

21 nov—21 25 30

Succession de Nicholas Litselmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,765—Division D. —Attendu que Mme Amelia Godron, veuve de Nicholas Litselmann, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Nicholas Litselmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

22 nov—22 26—déc 1

Succession de Joseph Rohrer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 40,323—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Mauberret, agent des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

22 nov—22 26—déc 1

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 28 NOVEMBRE—CLASSE No 382

Tirage de 4 heures P. M.

Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit
9	55	30	27	24	66	3	18	60	50	14	19	6	—										

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Télégraphiez nos approchés notre signature.

Ce 28 novembre 1893—Charles F. Zeh.

A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILLIÉ.
Commissaires.

Les plus douze tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans notre [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital actif.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat spécial, signé avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y sera aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres deux mois de l'année, et ils sont tous les au public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que les présidents à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et surveillons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance sont bien avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite équité vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans la réclame, de ce certificat, auquel nous joignons [illegible]

Nous consignerons Banques et Banquiers pour tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
JNO. H. C'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOEN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel Extraordinaire

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 12 DEC. 1893.

GROS LOT: $15,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$150,000, soit	$150,000
1 Lot de	40,000,	40,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	5,000,	10,000
5 Lots de	2,000,	10,000
25 Lots de	500,	12,500
100 Lots de	400,	40,000
100 Lots de	300,	30,000
300 Lots de	120,	36,000
500 Lots de	80,	40,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$200, soit	$20,000
100 Lots de	$120,	12,000
100 Lots de	80,	8,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$40, soit	$39,960
999 Lots de	$40,	39,960
3,434 Lots se montant à		$539,920

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $10; Demi Billets, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

FAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAR MANDAT DE CINQ FRANCS,

Sur lesquelles nous paierons toutes les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à ses correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En obtenant un Bil et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vôyez que le Billet soit daté de la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payé à la Nouvelle-Orléans; que les Billes soit signé par PAUL CONRAD, Président, qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants, Beauregard, J. A. Early et W. P. Carrell, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents et aucune importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. Ils veulent le changer à plus de moitié.

Tirage Semestriel Extraordinaire

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 12 DEC. 1893.

Mme GODIN-M.

ROBES ET CONFECTIONS

44.....RUE BOURBON.....44

Mme Godin fait savoir aux Dames qu'elle a ouvert la saison avec de très jolis modèles de robes et de confections. Elle a des garnitures en spécialité qui lui viennent de très jolies toilettes au dernier genre parisien. Elle se propose de se surpasser en tout pour satisfaire les Dames qui confient leurs robes à son honorable confiance.

Mme Godin est à même de livrer des toilettes en 48 heures très bien faites.

Spécialité de toilettes de visites et de réception. Mme Godin [illegible]

19nov—1m—Dim

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. It is a very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $2; six months, $1.50; three months, $1 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une occasion rare pour un placement de fonds sûr.

Vente par le shérif d'une grande propriété de valeur comprenant tout l'attirail d'une distillerie.

Dans l'affaire de Mme Rebecca Meyer vs. Crescent City Yarn & Knitting Mills, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,625—Ex verto d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certaines terrasses situés dans le Troisième District de cette ville carré d'îlot borné par les rues North Peters (nouvellement appelé) et St-Ferdinand, Chartres et Montégut, lesquels sont désignés comme les terrasses dits et ornés, sur un plan de P. Gaudet, architecte en date du 25 mai 1885, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire. Ils se touchent et mesurent chacun, mesure américaine, vingt deux pieds et six pouces de façade rue St-Ferdinand sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain et autres et l'autre terrain est désigné comme le terrain No neuf sur un plan de Félix A. Champagny, voyer, en date du 17 février 1834, annexé à un acte passé par devant Félix De Armas, ancien notaire, le 1er mars 1834.

Il mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade rue St-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix et de l'autre côté, il y a une profondeur sur la ligne du terrain No huit, de cinquante-six pieds et le 1 pied de l'allée commune audit terrain et à d'autres; il s'étend à quarante six pieds six pouces et une demi 1 pouce de telle sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et deux lignes de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les cagins, machines, bouilloires, amarelle et toutes autres propriétés de la distillerie contenues sur les lieux et constituant du tout l'attirail de ladite corporation, avec tous les droits bénéfices et privilèges qui y ratachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions:

I. L'acquéreur paiera comptant

1° La réclamation du demandeur du huit cent soixante quinze dollars étant pour des coupons d'intérêt du 1er des Bons hypothécaires de $25,000 ci après décrits avec intérêt légal sur les $875 du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement.

2° Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copies des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant entier des dits bons hypothécaires et de tous les coupons échus.

3° La somme de quatre cent quarante-un dollars 20 sous, montant des primes d'assurances payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons ci-après décrits et des coupons non encore arrivés à maturité en payera la somme comptant, à son gré, savoir:

1° Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 22 avril 1890 tous du 1er mai 1900 avec intérêt au taux de sept pour cent par an payable par moitié le 1er mai 1894 et les deux 1ers dos mai 1900, tous garantis par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Rosengrant, ancien notaire en cette ville, le 22 avril 1893, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 418, page 427.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

24 nov—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Beau site pour Bâtir.

Vente par le shérif de propriétés de valeur non améliorées, sur

L'AVENUE NAPOLEON,

A proximité de l'Avenue St Charles.

Chas. B. Fee vs Thomas J. Duggan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,631.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quel que sorte, qui sont désignés comme les lots No 1 et 2 sur un plan de P. Gaudet, architecte de Napoléon, les rues Pitt, Prytanée et Berlin, dessinés comme lots A et B et dans un exposé fait par D. M. Brennan, député voyer de la ville, à la date du 30 mai 1889 et annexée à un acte de vente par la succession de Veuve Joseph Allen, une interdite, à Edwin T. Merrick Jr. passé pardevant James Siméon, un notaire public en cette ville, date le 18 avril 1890 lesdits lots mesurant, d'après la dite exquisse comme suit, à savoir: Le lot A mesure quarante-deux pieds dix pouces et quatre lignes de front à l'avenue Napoléon et de la rue Pitt, contigu au dit lot A et mesure quarante-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face à l'avenue Napoléon sur cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot A, sur la ligne vers la rue Prytanée cent vingt pieds dans la première profondeur et cinquante pieds profondeur le dit lot s'élargit de quatorze pieds trois pouces et s'amincit une autre profondeur de trente pieds et mesure cinquante cinq pieds un pouce et quatre lignes sur la ligne du fond, les dits lots A et B étant composés de lots cinq, six, sept et huit sur un plan de A. S. Phelps, voyer daté le 15 février 1849, et mesurant comme suit:

Le lots cinq, six et sept sont contigus et ont chacun vingt huit pieds sept pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le lot No sept formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt.

Le lot No huit est contigu à la ligne du fond des lots cinq, six et sept, et mesure trente pieds de façe à la rue Pitt sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ou mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 nov—24 déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de meubles de maison de vetrie, etc.

Succession de Wm. B. Ringrose vs Carrie Freeman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 40,149—Ex verto d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 7 décembre 1893, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, No 37 rue Ste Anne, entre Royale et Chartres.

Un fort lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 nov—24 29—déc 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du shérif d'un lot de terre inoccupé, libre à liquoi et sans aucune améliorations.

D. Einsiedel vs Crescent City Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,891.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot carré de terre, avec les améliorations qui y trouvent, situé dans le Sixième District et désigné par le No 27 (maintenant 835) borné par les rues Canal, Donaldson et St-James (maintenant Pierce) et l'avenue Carrollton, sur un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme plan No 22 du Registre des Plans, lequel carré d'îlot se compose de vingt neuf terrains Nos 1 à 29 inclusivement, et mesure sept cent trente-huit pieds cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal, trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent seize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce et trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade sur l'avenue Carrollton.

Acquis par le défendeur par bail de W. G. Tebault, d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, n. p., le 24 février 1893, C. O. B. 148, fol 116.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

F. Jahncke vs Thomas Hofer et Cassard & Triffel.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 23,860.—En vertu d'un writ de fieri facias émis contre Thomas Hofer, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 8 décembre 1893, à midi, au coin des rues Royale et Orléans, de la propriété décrite ci-après à savoir:

Le contenu du café connu sous le nom de Midway Plaisance.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
Constable.

29 nov—29—déc 5 8

A. Harris vs Geo. Williams.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 19,463—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 5 décembre 1893, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un beau lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
Constable.

23 nov—23 29—déc 5

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'intérêt dans une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District.

Mme Abraham Mayer vs. Louis E. Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,516.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre, action et intérêt de Louis E. Tyler, défendeur, ceux étant une moitié indivise dans: Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles (anciennement Hayne) Jackson, Carondelet (autrefois Apollon) et Philip, désignés comme lots Nos 15, 16, 17 et 20, sur un plan dressé par Grant, voyer, daté le 2 avril 1845, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de J. R. Beard, ex-notaire; les dits lots mesurant comme suit, à savoir: le lot No 15 mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue St Charles sur cent quarante sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles; les dits lots 16 et 17 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente-et-un pieds six pouces de façade chacun sur cent vingt pieds